Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_037-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2026-037

Séance du 7 avril 2026

Date de convocation : 01/04/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN.

Présents : IRRIEN Joseph, LE GALL Lionel, CHOQUER Laëtitia, SALIOU Jean-Paul, CORONER Pierre, CABIOCH Yvon, LE MENN Catherine, DISEZ Estelle, COUPE Philippe, DISEZ Alexandre, PUIL Carine, LE SQUIN Sandy, FEAT Alicia.

Absents ayant donné pouvoir : LASCAULT Sophie à LE GALL Lionnel, FLOC'H Bruno à IRRIEN Joseph

Mme FEAT Alicia a été élue secrétaire de séance

Sollicitation du fonds de concours « modes actifs » auprès de Morlaix Communauté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser les travaux suivants :

- Cheminement piétonnier route de Morlaix

Vu la délibération du Conseil Communauté D24-158, en date du 21 octobre 2024 et les décisions modificatives s'y rapportant, instaurant le fonds de concours pour l'aménagement d'itinéraires cyclables et piétons et destiné à apporter un soutien financier aux communes membres de Morlaix Communauté,

A ce titre, il propose de :

- **SOLLICITER** l'attribution d'une aide auprès de Morlaix Communauté pour le projet cité en objet,
- **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

Dépenses		**Recettes**		
HT				
Description des postes de dépenses	**Montant (€)**	**Financeur**	**Montant (€)**	**%**
Cheminement piétonnier	33600,50€	Amendes de police	3360,05€	10
		Volet1 Pacte Finistère 2026	8400,13€	25
		Modes actifs Morlaix communauté	15120,23€	45
		Autofinancement	6720.09€	20
TOTAL	**33600,50€**	**TOTAL**	**33600,50€**	**100**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900591-20260407-D2026_037-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE VALIDER** la demande du fonds de concours « Modes Actifs » auprès de Morlaix Communauté et le plan de financement précité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Fait à Garlan, le 07/04/2026

Alicia FEAT
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN
Maire



Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.